



UNIL | Université de Lausanne
Faculté des géosciences et de l'environnement
Secrétariat Master in Environmental Geoscience
bâtiment Géopolis
CH-1015 Lausanne

CONVENTION DE STAGE DE MASTER EN SCIENCES DE L'ENVIRONNEMENT ET ENGAGEMENT QUALITÉ

I. COORDONNÉES

Étudiant·e :

Nom : N° d'immatriculation :
Téléphone : Orientation :
Adresse : Email :
..... Année académique :

Établissement d'origine : FGSE - Faculté des géosciences et de l'environnement Université de Lausanne (UNIL), Suisse

Superviseur·euse du mémoire de Master à l'Université de Lausanne :

Nom : Fonction :
Téléphone : Email :
Adresse à l'Unil :
.....
.....

L'organisme d'accueil :

Personne de contact de l'organisme d'accueil - Tuteur/trice ÷

Nom : Fonction :
Téléphone : Email :
Adresse :
.....
.....

II. DÉTAILS DU PROGRAMME DE FORMATION PROPOSÉ

Dates prévues de la période de stage :
de (jj/mm/20aa) à (jj/mm/20aa)
Nombre de semaines : Taux d'activité :
Nombre de crédits proposés (en accord avec le/la superviseur·euse à l'UNIL) :

- Connaissances, aptitudes et compétences à acquérir :
.....
.....
.....
.....
.....

- Programme détaillé de la période de formation :
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

- Tâches du stagiaire :
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

- Plan de suivi et d'évaluation :
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....



III. ENGAGEMENT DES TROIS PARTIES

En signant ce document, l'étudiant·e, l'établissement d'origine et l'organisme d'accueil confirment qu'ils respecteront les principes de l'Engagement de qualité pour les stages étudiant·e·s énoncés dans le document ci-dessous.

L'étudiant·e

L'étudiant·e est responsable de son choix du stage.

Signature de l'étudiant·e : Date :

L'établissement d'origine

Nous confirmons que ce contrat définissant le programme de stage proposé est approuvé.

À l'issue du programme de formation, si celui-ci est jugé satisfaisant, l'établissement d'origine le reconnaîtra en inscrivant la période de formation et sa valeur à hauteur d'un maximum de 20 crédits ECTS dans le module à choix libre.

Signature du/de la superviseur/euse à l'UNIL Signature du/de la coordinateur/trice du master

Date : Date :

L'organisme d'accueil

L'étudiant·e recevra un soutien financier pour son stage : Oui Non

Si oui, préciser le montant mensuel du soutien financier :

L'étudiant·e recevra une contribution non monétaire pour son stage : Oui Non

Si oui, préciser s'il vous plaît quel type de contribution :

Nom et fonction du/de la tuteur/trice (personne qui encadre le stage). A préciser si différent de la personne de contact :

Nb d'employé·e·s permanent·e·s dans le département (l'équipe) accueillant l'étudiant·e:

Nb d'autres stagiaires accueilli·e·s en même temps dans le département (équipe) accueillant l'étudiant·e:

Nous confirmons que ce programme de stage proposé est approuvé. À la fin du stage, l'organisme délivrera un certificat d'activité de stage à l'étudiant.

Signature du/de la responsable du stage :
Date :

Engagement de qualité

L'établissement d'origine s'engage à :

Définir les résultats d'apprentissage du stage en termes de connaissances, aptitudes et compétences à acquérir.

Aider l'étudiant·e à choisir l'organisme approprié d'accueil, la durée du projet et le contenu du stage pour atteindre ces résultats d'apprentissage.

Sélectionner les étudiant·e·s sur la base de critères et de procédures clairement définis et transparents et signer une convention de stage («contrat de bourse») avec les étudiant·e·s sélectionné·e·s.

Reconnaître pleinement les activités réalisées de manière satisfaisante spécifiées dans la convention de stage.

Evaluer avec chaque étudiant·e le développement personnel et professionnel acquis lors de sa participation au stage.

L'établissement d'origine et l'organisme d'accueil s'engagent conjointement à :

Négocier et convenir d'une convention de stage sur mesure (incluant le programme du stage et les accords convenus) pour chaque étudiant·e ainsi que les modalités d'encadrement adéquates.

Surveiller le déroulement du stage et prendre les mesures appropriées si nécessaire.

L'organisme d'accueil s'engage à :

Confier des tâches et des responsabilités aux étudiant·e·s (telles que stipulées dans la présente Convention de stage et d'engagement qualité) pour correspondre aux connaissances, aptitudes, compétences et objectifs de la formation et s'assurer que l'équipement et le soutien appropriés sont disponibles.

Etablir un contrat ou un document équivalent pour le stage en conformité avec les exigences de la législation nationale.

Désigner un/une tuteur/trice pour conseiller les étudiant·e·s, les aider dans leur intégration dans le milieu d'accueil et suivre le progrès de leur formation.

Fournir un soutien logistique, si nécessaire.

Communiquer avec l'établissement d'origine d'éventuels problèmes et changements concernant le stage.

L'étudiant·e s'engage à :

Se conformer à toutes les dispositions négociées pour son stage et à faire de son mieux pour le succès du stage.

Respecter les règles et règlements de l'organisme d'accueil, ses horaires de travail, le code de conduite et les règles de confidentialité.

Communiquer avec l'établissement d'origine d'éventuels problèmes et changements concernant le stage.

Soumettre un rapport (dans le format spécifié par le/la superviseur·euse du mémoire et le/la tuteur/trice du stage) et tous les documents justificatifs requis à la fin du stage.

Autres :

Toutes les parties garderont l'établissement d'origine informé de leurs échanges.

Le stage peut être suspendu ou interrompu par l'un des partenaires en cas de non-respect de leurs engagements. Dans ce cas, le partenaire en question en informe immédiatement les autres parties.